



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

réforme

Question au Gouvernement n° 1915

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. André Schneider.

M. André Schneider. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, d'importants mouvements de grève agitent depuis une dizaine de jours les lycées professionnels. En effet, les enseignants de ces établissements protestent contre certaines dispositions du projet de réforme de leur statut. La colère des enseignants des matières techniques porte tout particulièrement sur la modification de leur obligation statutaire de service, qui serait ramenée de vingt-trois à dix-huit heures, mais assortie d'un certain nombre de conditions.

Le texte a été adopté hier en comité technique paritaire.

Au mois de juillet 1999, vous avez publié une charte de l'enseignement professionnel intégré. Cette dernière devait donner à ce type d'enseignement ses lettres de noblesse et le hisser à égalité avec l'enseignement général.

Vous affirmiez vouloir mener cette réforme de manière transparente et cohérente. Or, aujourd'hui, les enseignants de ce secteur vous reprochent de leur imposer sans concertation préalable d'importantes modifications quant à l'organisation de leur temps de travail. Ils vous reprochent également de laisser une trop grande place aux entreprises dans la formation initiale des élèves.

Vouloir réformer l'enseignement professionnel pour mieux l'adapter à l'emploi, c'est bien. Mais cela doit-il se faire au détriment des élèves et contre l'avis des personnels impliqués ? Je ne le pense pas.

Vous souhaitiez donner à l'enseignement professionnel la place et la dignité qu'il n'aurait jamais dû cesser d'avoir. Pensez-vous que la réforme engagée soit susceptible de vous permettre d'atteindre cet objectif ? Nous attendons des engagements précis de votre part et, surtout, des actes ! (Applaudissements sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

M. Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Monsieur le député, je vous remercie de votre question (« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République), qui me permettra de préciser un certain nombre de choses.

Oui, nous avons la volonté de faire en sorte que tout l'enseignement professionnel fonctionne en partenariat avec une entreprise, sous forme contractuelle, et que cette collaboration soit fructueuse, dans l'intérêt des élèves comme de l'emploi. Il s'agit d'un vœu qui a été formulé par de nombreux ministres de l'éducation nationale avant moi.

Nous avons longuement négocié cette réforme. Nous avons organisé à Lille un grand colloque, auquel sont venus participer les grands responsables syndicaux, tels que Mme Notat, M. Thibault et M. Seillière ainsi que, naturellement, les syndicats d'enseignants.

Cette réforme, nous l'avons mise en place...

M. Lucien Depaudry. Cela n'a pas changé grand-chose !

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. En quoi consiste-t-elle pour les enseignants des métiers techniques ? Ils voient leurs horaires ramenés de vingt-trois à dix-huit heures par semaine, mais la répartition sur l'année sera meilleure.

Quant aux élèves, certains travaillaient quarante-deux heures par semaine. Désormais, aucun ne fera plus de

trente-cinq heures, et la répartition se fera sur l'année.

Je précise qu'un travail en petits groupes, un tutorat, s'organisera pour les stages en entreprises. Une coopération intime sera possible entre les entreprises et les lycées professionnels, et entre les enseignants eux-mêmes et les entreprises.

Ce texte est soutenu par les principales organisations syndicales. Il est vrai qu'il y a des oppositions, ici ou là. Nous continuons de discuter et la réforme se mettra en place.

Pour ma part, je crois avoir donné dans ce pays ses lettres de noblesse à l'enseignement professionnel (Exclamations sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République),...

M. Jean-Louis Debré. Quelle prétention !

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. ... qui n'était pas jusqu'alors donné en exemple, puisqu'on nous citait plutôt ce qui se passait à l'étranger.

Aujourd'hui, je peux vous le dire, l'enseignement professionnel français se porte bien. Plus nous favoriserons le partenariat école-entreprise, plus nous lutterons pour l'emploi et pour l'insertion des jeunes. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Jean-Louis Debré. Ce n'est pas la modestie qui vous étouffe !

Données clés

Auteur : [M. André Schneider](#)

Circonscription : Bas-Rhin (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1915

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mars 2000, page 1545

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 8 mars 2000